

Séance budgétaire  
du 27 janvier 1961.

Le vingt sept janvier mil neuf cent soixante et un à dix heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup>: Allard Ducet, Maire.

Présents: M<sup>r</sup>: Allard, Ferret, Viollet, Faure, Mazière, Borderon, Demouailles, De Surenain.

Absents: M<sup>r</sup>: Philippeau, Lhoumier, Bauchot.

Salaires secrétaire de mairie :

Le Conseil décide de porter le salaire de la secrétaire de mairie de 1200 NF à 1560 NF par an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961.

Gardiennage de l'église.

Le Conseil porte l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église de 40 NF à 60 NF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961.

Salaires du gérant de la cabine téléphonique.

Le Conseil porte le salaire du gérant du téléphone de 250 NF à 350 NF par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961. Le port des télégrammes sera gratuit pour toute la commune.

Travaux sur les chemins.

Le Conseil décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les fonds provenant de la Caisse d'épargne d'Angoulême, un nouvel emprunt de 70.000 NF pour continuer les travaux de réfection de la voirie communale.

Budget primitif 1961.

Le Conseil vote le budget primitif 1961 qui se monte tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de: 27.600 NF.

Fait et délibéré en mairie les jour, ~~et~~ mois et au susdits. Ont signé tous les membres présents.

Chagny  
Fauré

Demorant  
Toul

Comant